

« La prévention est essentielle » (Kamal Cherchali, CMB)

« On peut constater une sous-déclaration, ou une non-reconnaissance des pathologies qui peuvent gêner, voire empêcher, l'exercice d'un emploi dans le secteur du spectacle. C'est pourquoi la prévention est essentielle : des aménagements peuvent pallier les risques professionnels », déclare le Docteur Kamal Cherchali, conseiller technique et coordinateur du Pôle médical au CMB. « Les liens entre santé et travail doivent être mis en évidence. La prévention est essentielle : des aménagements peuvent pallier les risques professionnels. On essaie de rechercher toutes les pathologies en relation avec le travail de manière à préciser les aménagements possibles pour le salarié », ajoute Céline Roux, responsable du Pôle prévention du CMB (Centre Médical de la Bourse), à l'occasion de la présentation du rapport d'étude des visites médicales des artistes et techniciens du spectacle organisée par le groupe Audiens, dans le cadre du festival d'Avignon.

Quelles sont les principales missions du CMB (Centre Médical de la Bourse) ?

DR. K. CHERCHALI : « Les visites médicales que nous organisons au CMB sont d'ordre uniquement professionnel. Nous sommes habilités à délivrer les certificats d'aptitude à travailler, qui doivent être renouvelés tous les deux ans. »

C. ROUX : « L'accord interbranche de 2010 et l'agrément national, renouvelé en 2014 avec les Dirrecte (directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), accordent au CMB le statut d'observatoire de santé au travail pour les artistes et techniciens du spectacle vivant. Nous avons donc également une mission de collecte des données statistiques. Nous essayons d'aller le plus loin possible dans le croisement des données pour se rapprocher de statistiques fiables sur l'état de santé. Parallèlement, nous avons une mission de prévention des risques professionnels. Pour cela, nous fournissons des outils et des supports de prévention. Sur ce point, les salariés ont de plus en plus connaissance du lien entre santé et travail. »

Quelles spécificités peuvent être décelées en matière de santé en ce qui concerne les salariés intermittents du spectacle ?

C. ROUX : « Ce qui peut être souligné, c'est le fait que les liens entre santé et travail pour les artistes et techniciens sont d'autant plus prégnants que ces professionnels, peut-être plus que d'autres, ont recours à leur corps au quotidien. Les liens entre santé et travail doivent être mis en évidence. Mais ce lien ténu est spécifique au secteur, et on peut constater une sous-déclaration, ou une non-reconnaissance des pathologies qui peuvent gêner, voire empêcher, l'exercice d'un emploi dans le secteur du spectacle. C'est pourquoi la prévention est essentielle : des aménagements peuvent pallier les risques professionnels. On essaie de rechercher toutes les pathologies en relation avec le travail de manière à préciser les aménagements possibles pour le salarié. On peut notamment penser au port de bouchon d'oreilles afin d'éviter au maximum les risques de surdité. Nous devons accentuer cette prise de conscience auprès des salariés. »

DR. K. CHERCHALI : « Sur le plan médical, les statistiques révèlent également des spécificités pathologiques pour les artistes et techniciens. Concrètement, le sous-éclairage ou le sur-éclairage sur scène peuvent affecter l'état de santé de ces professionnels. On constate qu'un quart des pathologies décelées concernent les yeux ou les oreilles. »

Les chiffres clés 2014 du CMB (Centre Médical de la Bourse)

- 26 500 entreprises adhérentes emploient des salariés intermittents du spectacle
- 34 300 visites médicales (dont 13 800 réalisées en régions)
- 20 484 visites médicales réalisées au CMB
- 7 910 pathologies détectées
- 25% sont des maladies de l'oeil et de l'oreille
- 12% sont des maladies ostéo-articulaires